



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 avril 2026, le conseil a adopté par résolution les **règlements suivants** :

2026-173 relatif au programme Écoprêts – programme d'aide pour le remplacement des installations sceptiques ;

2026-174 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

2026-175 décrétant décrétant une dépense de 200 000\$ et un emprunt de 200 000\$ ayant pour but de financer un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations sanitaires (programme Écoprêts) ;

2026-176 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 601 chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 21^e jour d'avril 2026

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 21^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière